

Si, d'après l'opinion reçue, comme on l'induit de la dédicace de son livre *des Institutions militaires*, Végèce n'a écrit que sous Valentinien II, qui commença à régner en 375, les deux inscriptions de Vienne et de Strigonie forment le premier document connu où se rencontre le mot *burgus*, dans la langue latine.

L'on a pensé avec raison que ce mot était tiré de la langue grecque, de *πυργος* qui signifie également *tour* ou petit fort détaché. C'est dans ce sens que cette expression est employée par l'empereur Julien dans la lettre qu'il adressa, en 361, au Sénat et aux Athéniens, par laquelle il retraçait ses exploits sur les bords du Rhin. « Une multitude de Germains, dit-il, campaient impunément autour des villes gauloises qu'ils avaient couvertes de ruines. Le nombre de celles démantelées s'élevait à quarante-cinq, sans y comprendre les citadelles et les tours : *πυργοι*. »

Plus tard l'expression même de *burgus* passa dans la langue grecque elle-même comme on le voit par Procope, lorsqu'il dit dans son *Traité des Édifices* : *Χαί το δη Βουργουαλτου ανομασμενον, ερημοντε και πανταπασιν ακοικητον τὰ προτερα ον, άλλα και χωρον ετερον περιβολω ετοιχισατο νεφ ονπερ επικαλουσι Γομβες* (1).

IV. Il est facile de suivre les acceptions diverses et successives du mot *burgus*.

Dans le principe, au IV^e siècle, ce mot désignait une tour ou petit fort détaché placé sur les frontières, comme on peut en juger par les inscriptions de Vienne et de Strigonie, et comme on le voit par les lettres de l'empereur Julien au Sénat et aux Athéniens, par Végèce et par Procope.

(1) Ad hæc Burgum altum, desertum antea ac penitus vacuum, item oppidum Gombes novis mœnibus cinxit. — Procopius, *Corpus Scriptorum Historiæ Byzantinæ*, in-8; Bonnae, 1838, t. III, p. 289.